

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;

Était absente :

Francine TREMBLAY,	conseillère;
--------------------	--------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal adjoint

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

206-08-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2021;

En Conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

- 10.1 Visibilité intersection de chemins
- 10.2 Équipements pompiers (ajouté en cours de séance)
- 10.3 Branches chemin Witty (ajouté en cours de séance)

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

207-08-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

208-08-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	22 982,46 \$	C2100247 à C2100275
	8 094,81 \$	L2100077 à L2100091
	1 046,32 \$	V0300621
	1 327,58 \$	V2906210
Comptes à payer	111 240,64 \$	C2100276 à C2100288
	666,49 \$	L2100092 à L2100096
Salaires payés	33 003,57 \$	D2100194 à D210276

Adoptée à l'unanimité

209-08-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de juillet 2021 aux membres du conseil.

2.6 Annnonce du MAMH (Montant supplémentaire pour la TECQ)

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, informe les membres du conseil de la réception d'un courriel reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant l'augmentation de

l'enveloppe dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

La Municipalité recevra un montant additionnel de 179 504 \$, portant son enveloppe totale à 953 130 \$. Ainsi, la contribution du gouvernement du Québec est majorée à 291 244 \$ et celle du gouvernement du Canada à 661 886 \$.

Ces fonds additionnels seront versés au cours des trois prochaines années, selon les modalités du programme. Le montant additionnel sera donc versé en trois parts égales à compter du 15 mars 2022 et s'ajoutera aux versements déjà prévus.

2.7 Suivi – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre provenant du Ministère des Transports du Québec informant la Municipalité de la non-recevabilité de la demande d'aide financière effectuée dans le cadre du projet d'Amélioration de la sécurité piétonnière au cœur du village.

2.8 Avis de motion – Règlement no 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine.
- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet du règlement numéro 345-2021 intitulé Règlement no 3.48-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine.

Ce règlement aura pour objet d'établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées par un élu pour le compte de la municipalité pour toutes catégories d'actes posés au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

210-08-2021 2.9 Fin de probation – Jessica Robidoux, secrétaire-trésorière adjointe

Attendu que la fin de la période probatoire de la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Robidoux a eu lieu le 15 août 2021;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, recommande l'embauche permanente de Mme Robidoux;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait du travail accompli par la secrétaire-trésorière adjointe et souhaite mettre fin à la période de probation de 6 mois;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la période de probation de la secrétaire-trésorière adjointe soit terminée et que sa permanence lui soit accordée avec effet immédiat.

Adoption à l'unanimité

211-08-2021 **2.10 Signature protocole d'entente PRIMADA**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

Attendu que la demande d'aide financière dans le cadre PRIMADA pour le projet d'installation de mobilier urbain au bureau municipal et dans un parc a été adopté;

Attendu que le coût maximal admissible est de 20 800 \$ et l'aide financière maximale pouvant être versée est de 16 640 \$;

Attendu qu' il y a lieu de nommer une personne pour la signature du protocole d'entente PRIMADA;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine nomme M. Jean-Marc Ménard, maire, à titre de signataire du protocole d'entente PRIMADA.

Adoption à l'unanimité

212-08-2021 **2.11 Contre-offre - Offre d'achat pour le 647, 1er Rang O à Sainte-Christine**

Attendu que le conseil municipal a offert, par la résolution no 187-07-2021, la somme de 50 000 \$ pour l'achat du 647, 1^{er} Rang O à Sainte-Christine;

Attendu que l'offre n'a pas été acceptée, mais que l'agent d'immeuble a proposé une contre-offre à 55 000 \$;

Attendu que le conseil municipal a donné l'aval à la directrice générale de déposer une contre-offre à 55 000 \$;

Attendu qu' il y a lieu d'entériner la décision de modifier certaines informations contenues dans la résolution no 187-07-2021;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un montant de 55 000 \$ pour l'achat du 647, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine.

Qu'une dépense nette de 15 000 \$ soit empruntée au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans, dont 10 versements égaux de 1 500 \$ par année à compter de l'an 2022.

Que l'excédent de la dépense, soit 40 000 \$, ainsi que les taxes, les frais notariés et autres frais en lien avec l'achat de la propriété soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoption à l'unanimité

213-08-2021 **2.12 Étude de caractérisation du site et des sols – Hôtel de ville**

Attendu que la Municipalité avait demandé des soumissions en février dernier pour produire une étude de caractérisation du site et des sols pour l'hôtel de ville en vue d'aménager une installation septique en remplacement de celle présentement en place;

Attendu que le projet avait été mis en suspend;

Attendu que la plus basse soumission reçue est au montant de 2 850 \$, taxes en sus, par Avizo experts-Conseils;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le mandat à Avizo Experts-Conseils pour l'étude de caractérisation du site et des sols et la surveillance des travaux au montant de 2 850 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prises du surplus accumulé non affecté.

Adoption à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

214-08-2021 **3.2 Embauche de pompiers**

Attendu que le Service de protection contre les incendies de Sainte-Christine a connu 4 départs dernièrement dû à des déménagements ou de manque de temps;

Attendu qu' il y a lieu de procéder au remplacement de ces pompiers;

Attendu que le directeur du Service des incendies de Sainte-Christine recommande la nomination de Messieurs Charles Richard, Daniel Richard, Serge Chabot et Nicolas Favreau;

Attendu que les nouveaux pompiers devront obtenir de la formation et un nouveau bunker;

- Attendu qu' une formation sera offerte à Acton Vale cet automne;
- Attendu que la Municipalité peut obtenir une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 1815 \$ par pompier pour la formation;
- Attendu qu' il est possible d'attendre au prochain budget afin d'effectuer l'achat des nouveaux bunkers;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal procède à la nomination de Messieurs Charles Richard, Daniel Richard, Serge Chabot et Nicolas Favreau à titre de pompier pour le Service des incendies de Sainte-Christine.

Que Messieurs Charles Richard, Serge Chabot et Nicolas Favreau soient inscrits à la formation Pompier 1.

Que M. Daniel Richard soit inscrit au volet chauffeur de la formation de pompier.

Que les versements à effectuer en 2021 pour la formation de pompier soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

215-08-2021 **3.3 Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I ou pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

216-08-2021 **3.4 Heures pompiers vs heures voirie – Daniel Richard**

Attendu que le contrat de travail de M. Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint est basé sur un salaire annuel;

Attendu que M. Daniel Richard a été embauché à titre de pompier au service incendie de Ste-Christine;

Attendu que pour faciliter la gestion administrative des heures effectuées par M. Richard tant au niveau incendie qu'au niveau local, il y a lieu de préciser par addenda son contrat de travail;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les heures travaillées par M. Daniel Richard pour le Service Incendie de Ste-Christine lors de son horaire normal de travail, soient comptabilisées comme étant des heures de voirie.

Que les heures travaillées par M. Daniel Richard pour le Service Incendie à l'extérieur de son horaire de travail, soit comptabilisé au même taux horaire que pompier et en temps pour le service incendie.

Adoption à l'unanimité

3.5 Go/No go

Le directeur du service incendie, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des divers outils existants pour connaître la disponibilité des pompiers lors d'une intervention.

Finalement, après analyse de ces divers outils, le mieux serait de rester avec les radios normalement utilisées. Il y aurait lieu de prévoir l'achat de celles-ci pour les premiers répondants lors des prévisions budgétaires 2022.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

217-08-2021 4.2 Fin de probation – Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint

Attendu que la fin de la période probatoire de l'inspecteur municipal adjoint, M. Daniel Richard a eu lieu le 15 août 2021;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard et l'inspecteur municipal, M. Gilles Tétreault, recommandent l'embauche permanente de M. Richard;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait du travail accompli par l'inspecteur municipal adjoint et souhaite mettre fin à la période de probation de 6 mois;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la période de probation de l'inspecteur municipal adjoint soit terminée et que sa permanence lui soit accordée avec effet immédiat.

Adoption à l'unanimité

218-08-2021 4.3 Appui à la Municipalité de Durham Sud / Entretien hivernal de chemins

Attendu que la Municipalité de Durham Sud désire faire l'entretien d'hiver (déneigement et déglçage) pour la saison hivernale 2021-2022 d'une partie du chemin Béthel qui est sous l'entretien du Ministère des Transports;

Attendu qu'un tronçon du chemin Béthel, soit aux limites de Durham Sud, jusqu'à la limite du chemin Béthel et de la Route 222 fait partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que pour faire l'entretien hivernal de ces chemins, la Municipalité de Durham Sud doit obtenir l'approbation de la Municipalité de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal donne son approbation à la Municipalité de Durham Sud pour l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) pour la saison 2021-2022 d'une partie de la Route 116 et d'une partie du Chemin de Béthel.

Adoptée à l'unanimité

219-08-2021 **4.4 Tarifification personne désignée pour régler des mécontentes**

Attendu que le conseil doit, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, nommer une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de cette loi;

Attendu que l'acte de désignation doit, conformément à cette disposition, prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

Attendu que l'acte de désignation ne prévoit pas la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la personne occupant le poste d'inspecteur municipal pour exercer cette fonction, et de prévoir, conformément à l'article 35 de la loi, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernées selon les modalités de la loi;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer l'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Christine à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

D'établir que cette nomination n'est valable que pour les cas visés par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

De prévoir que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues par la *Loi sur les compétences municipales* et est fixé à un tarif horaire de 35 \$. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et de la rencontre des parties, le temps de préparation et rédaction de tous les documents, avis et ordonnances requis, le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier et le temps consacré à la surveillance des travaux et à leur inspection.

De prévoir que les frais admissibles lors d'une intervention sont payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues par la Loi sur les compétences municipales et sont établis comme suit :

- Les frais de déplacement au taux de 0,42 \$ par kilomètre;
- Les frais de consultation de professionnels (ingénieurs, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis dans le cadre d'une demande selon le coût réel, frais d'administration de 15 % en sus;
- Les frais d'envoi par la poste recommandée ou par huissier selon le coût réel, frais d'administration de 15 % en sus.

Adoptée à l'unanimité

220-08-2021 **4.5 Acceptation des travaux du 4^e Rang**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé au rechargement du 4^e Rang;

Attendu que les travaux ont été réalisés par Excavation L.G. Inc et sont terminés;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait des travaux réalisés;

Attendu que la facture finale s'élève à 73 921,53 \$, taxes en sus alors que la soumission s'élevait à 85 918,00 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte les travaux de rechargement réalisés dans le 4^e Rang et autorise le paiement de la facture finale.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Aucun compte rendu n'est effectué. Aucune réunion de la Régie n'a été tenue en juillet.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA et du Marché public

Mme Francine Tremblay étant absente, aucun compte rendu concernant MADA n'est effectué.

M. Alain Clément, conseiller responsable du Marché d'ici Ste-Christine fait un compte rendu des activités tenues au marché public.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

221-08-2021 **7.1 Opposition du projet Goldboro**

Attendu que la municipalité de Sainte-Christine a reçu une demande afin d'appuyer la défaveur du projet Goldboro;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine comprend la demande et trouve importante la diminution des GES;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine comprend également l'importance de l'utilisation du gaz naturel;

Attendu que le projet de transport du gaz naturel par transport de train ou par l'enfouissement de pipeline dans le sol a été contesté;

Attendu que le gaz naturel doit tout de même être transporté d'une façon;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine ne compte pas se prononcer en défaveur du projet Goldboro LNG.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Francine Tremblay étant absente, aucun compte rendu concernant le comité des loisirs n'est effectué.

M. Simon Dufault, responsable du soccer mineur, fait un compte rendu du dossier en lien avec le soccer.

222-08-2021 **8.2 Rapport d'inspection terrain des loisirs - MMQ**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu de la Mutuelle des Municipalités du Québec un rapport de visite du terrain de loisirs;

Attendu que des recommandations et des conseils ont été effectués;

Attendu que le terme recommandation désigne une anomalie qui représente un risque important, ce qui exige la réalisation de mesures correctives dans un délai précis;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil municipal autorise les employés municipaux à effectuer les achats et effectuer le travail requis;

Attendu que le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures est disponible;

Attendu que la date limite pour déposer une demande dans le Programme de soutien est fixée au 20 août 2021;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière ne dispose pas suffisamment de temps pour travailler sur le dossier de déposer une demande dans le cadre de ce Programme;

Attendu que Mme Maude Clément est disposée à travailler sur le dossier à déposer dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives pour les items mentionnés au volet « conseil » du rapport;

Attendu que les honoraires professionnels octroyés à Mme Clément seront de 25 \$ / heure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard à effectuer les mesures correctrices requises afin de se conformer à la section recommandations du rapport de visite du terrain des loisirs.

Que le conseil municipal nomme Mme Maude Clément à titre de responsable pour le montage du dossier de demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

223-08-2021 **8.3 Demande dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures**

Attendu que la Municipalité souhaite mettre aux normes ses installations sportives et récréatives;

Attendu que le ministère de l'Éducation offre un Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la présentation du projet de mise aux normes des infrastructures sportives et récréatives au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Christine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Municipalité de Sainte-Christine désigne Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

224-08-2021 **8.4 Spectacle du Théâtre de la Dame de Cœur**

Attendu que le Théâtre de la Dame de Cœur présente le spectacle Acupunk, une prestation mettant en mouvement deux marionnettes géantes de 5,5 mètres (18 pieds) sur la thématique de l'acupuncture de la terre pour la guérir de ses blessures;

Attendu que l'activité est offerte gratuitement aux municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que le spectacle est d'une durée approximative de 25 minutes;

Attendu que la date choisie est le jeudi 23 septembre 2021 à 19h30;

Attendu que le spectacle se déroule sur le site du Centre communautaire situé au 629, rue des Loisirs;

Attendu qu'une entente sera signée entre la Municipalité de Sainte-Christine et le Théâtre de la Dame de Cœur concernant le lieu convenu, la fourniture de l'électricité nécessaire pour le spectacle, etc.;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la tenue du spectacle Acupunk du Théâtre de la Dame de Cœur le 23 septembre 2021 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

10. AFFAIRES NOUVELLES

225-08-2021 10.1 Visibilité intersection de chemins

Attendu que la visibilité à certaines intersections est problématique;

Attendu qu'un accident mortel est survenu par le passé à cause d'un problème de visibilité;

Attendu que les intersections visées sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'il est urgent que la situation soit réglée;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de régler la problématique de visibilité aux intersections du chemin Witty et de la Route 222 (vers Roxton Falls), du chemin Béthel et de la Route 222 (sur les deux côtés), de la Route 116 et de la route du Village (sur les deux côtés).

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre au ministère des Transports d'effectuer elle-même les travaux de coupe d'herbes hautes, de branches, etc., mais que le Ministère rembourse la facture du coût des travaux à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

226-08-2021 10.2 Équipements pompiers

Attendu que le directeur du Service des incendies, M. Jacques Leclair, demande aux membres du conseil l'achat de bottes et de casques pour les nouveaux pompiers ainsi que pour le remplacement de bottes désuètes;

Attendu que l'achat des six paires de bottes et des trois casques est estimé à environ 1 400 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que le directeur du Service des incendies procède à l'achat des bottes et des casques.

Que le montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Branches chemin Witty

Le conseiller M. Simon Dufault, mentionne au conseil que des branches sont problématiques sur le chemin Witty. Celles-ci frottent sur les tracteurs lors de leur passage.

L'inspecteur municipal adjoint s'occupera de procéder à la coupe de ces branches.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

227-08-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h34.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire